

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2019

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : dix. Présents : neuf  
L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf octobre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy - M. MAGNIN Didier - M. MILLET Hervé - M. AURIERE André –  
M. PAGET Olivier – M. GIRINAL Jean Marc – M. LAMIDIEU Lionel –  
Mme Lucienne GUENOT- Mme GAUTHEROT Annick.  
Absente excusée : Mme COSTILLE Brigitte

Madame Lucienne GUENOT a été élue secrétaire.

Date de convocation : 23 octobre 2019

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

### **1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24 septembre 2019 :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 24 septembre 2019 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

### **2/ Encaissement d'un chèque bancaire Orange :**

Le Maire présente un chèque de la société Orange d'un montant de 39.93 € en remboursement d'un avoir partiel et demande au Conseil l'autorisation de le déposer sur le compte de trésorerie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à déposer le chèque de la société Orange, d'un montant de 39.93 €, sur le compte de trésorerie de la commune et à signer tous les documents nécessaires.

### **3/ Forêt : validation de la liste des affouagistes et tarifs :**

Le Maire présente la liste des affouagistes pour la saison 2019 -2020 qui dénombre 14 inscriptions. Il propose d'approuver cette liste et de maintenir la tarification actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la liste des 14 affouagistes inscrits pour un nombre total de 10.5 parts et le maintien de la tarification en cours.

#### **4/ Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques : validation du périmètre des travaux**

⋮

Le Maire présente les projets de travaux d'aménagements esthétiques, de sécurisation et de renforcement du réseau concédé d'électricité situé Grande Rue, relevant de la compétence du SIED 70 (Syndicat Intercommunal de l'Energie du Département de la Haute-Saône) auquel la commune adhère.

Le Maire précise que ces travaux sont à coordonner avec des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de la compétence optionnelle du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage au SIED.

Le Maire présente les travaux qui se décomposent comme suit :

- remplacement du poste de transformation BUTHIERS VILLAGE équipé d'un appareillage de 250 kVA par un poste de transformation d'une puissance supérieure et son raccordement souterrain aux réseaux existants d'électricité à haute tension long d'environ 330 mètres,
- remplacement d'environ 750 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains,
- remplacement d'environ 205 mètres de ligne aérienne à basse tension nu ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains,
- fourniture, pose et raccordement de 13 ensembles d'éclairage public, thermolaqués, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 7 mètres de hauteur, d'une crosse d'un mètre de saillie et d'un luminaire équipé d'un module de 24 leds d'une puissance d'environ 50 W,
- fourniture, pose et raccordement de 3 ensembles d'éclairage public, thermolaqués, composés chacun d'un mât cylindro-conique de 5 mètres de hauteur et d'un luminaire équipé d'un module 12 leds d'une puissance d'environ 35 W,
- mise en place sur façade d'un luminaire équipé d'un module 24 leds d'une puissance d'environ 50 W,
- création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existant dans ce secteur.

Le Maire donne lecture du projet de convention et de son annexe financière et propose de retenir le luminaire type ISARO, classe 2, IP 66, IK08, équipé d'un module 12 et 24 leds, T° de couleur 3000 K, ULOR <3%, d'une efficacité lumineuse > 70lum/W, teinte RAL à choisir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve dans sa totalité le programme de travaux présenté par le Maire,
- demande au SIED 70 de réaliser ces travaux,
- autorise le Maire à signer la convention afférente et ses annexes financières (annexées à la présente),
- décide de retenir les matériels d'éclairage public présentés par le Maire,
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

#### **5/ Projet « aménagement des espaces publics » : derniers arbitrages avant l'appel d'offres :**

Le Maire présente le dossier d'appel d'offres quasi finalisé, le descriptif et l'estimatif des travaux ainsi que le calendrier prévisionnel. Les premiers travaux d'enfouissement des lignes devraient débuter mi janvier 2020 si les conditions météorologiques le permettent.

## **6/ Calendrier des actions de fin d'années :**

- cérémonie des vœux : samedi 11 janvier 2020 à partir de 17 heures,
- colis de Noel pour les « Aînés »: distribution vendredi 20 décembre,
- repas organisé avec la commune de Voray/l'Ognon : samedi 14 décembre,
- installation du sapin de Noel : samedi 30 novembre à partir de 9 heures ; les bonnes volontés sont les bienvenues.

## **7/ Questions diverses :**

- Marquage du bois en vue de la répartition des lots d'affouage : samedi 16 novembre à 8h30,
- Le Maire fait un compte-rendu de la réunion publique organisée le 22 octobre 2019, avec la gendarmerie, pour présenter l'opération « Participation Citoyenne » encore appelée « voisins vigilants ». Plus de 30 habitants de la commune ont participé à cette réunion. Il s'agit maintenant de constituer un réseau de « voisins vigilants ». Pour cela, une sollicitation par écrit va être adressée à tous les participants à la réunion de présentation. Puis une réunion des « voisins vigilants » sera organisée avec la gendarmerie pour définir le rôle de chacun.
- Urbanisme : une réunion publique est organisée mardi 26 novembre à Voray/l'Ognon, à 20 heures pour présenter le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et notamment le périmètre des futures zones constructibles. Le projet de Buthiers est consultable en mairie.
- Le Maire présente une motion visant à s'opposer à la fermeture de la trésorerie de Rioz à moyen terme. Après échanges, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette motion.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 27 novembre 2019 à 20H00**